

BULLETIN MUNICIPAL

LE PETIT GOYRANAIS

JUIN
2023

Mairie de Goyrans



SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	3
INFOS MUNICIPALES.....	6
Compte administratif 2022 et Budget 2023	6
La cérémonie du 8 mai	19
Ouverture de la 3 ^e classe ?	19
Urbanisme.....	20
Le « numérique responsable »	21
ACTUS VILLAGE.....	22
Ça Bouge fort à Goyrans !!!!	22
Horaires de jardinage et de bricolage pour les particuliers	24
Interdiction de brûlage des déchets verts	24
Déchets encombrants	25
Opération tranquillité !	25
État civil	26
Un nouveau support d'information / PANNEAUPOCKET	26
ASSOCIATIONS	27
Friendship force Toulouse	27
Foyer Rural de Goyrans.....	28
Le comité des fêtes	29
ENVIRONNEMENT	29
La fresque du climat.....	29
Partenaires de la Réserve Régionale Naturelle	30
TRIBUNE LIBRE	31
INFOS PRATIQUES.....	32
Espace information.....	32
Tous à vos agendas !	32
Numéros d'urgence.....	32
Enquête à destination des habitants de Goyrans	32



Directeurs de publication : Corinne LACOSTE, Véronique HAITCE
Responsable de la rédaction : Corinne LACOSTE, Anne-Claire CAMAIN,
Véronique HAITCE, Denis VAILLANT
Crédit Photos : Mairie de Goyrans,
A. CABANIÉ, Adobe Stock
Maquette : Sicoval **Mise en page et impression :** Sicoval
Tirage : 350 ex. - imprimé sur papier PEFC

LE MOT DU MAIRE



L'année 2023 est déjà bien entamée. La saison printanière est là en attendant la chaleur de l'été. Le soleil reprend ses quartiers et va faire scintiller notre village et notre moral avec des températures qui seront de plus en plus agréables nous permettant de nous retrouver autour d'événements extérieurs. Tout cela est très agréable sans pour autant oublier que le réchauffement climatique et le manque d'eau deviennent de plus en plus préoccupants et nous obligent à tous d'appliquer des mesures indispensables.

Et les beaux jours permettent aussi à tous de profiter des extérieurs pour des festivités ou pour effectuer des travaux de bricolage ou jardinage. A ce sujet, nous nous devons de respecter les horaires et les règles applicables afin d'éviter toutes nuisances sonores et de gêner nos voisins, pour respecter le vivre ensemble. Pour cela, je compte sur vous tous.

Cette nouvelle année a démarré par la traditionnelle cérémonie des vœux le 12 janvier dernier. Je profite de cet espace d'expression pour remercier encore une fois tous les administrés qui ont répondu présents à notre invitation. Comme chaque année, le premier trimestre est rythmé par le cycle budgétaire. Nous avons clôturé les comptes de l'exercice budgétaire 2022 pour ouvrir le budget primitif de l'année 2023.

La charge de travail est délicate en la matière et vous pouvez compter sur mon implication ainsi que celle des élus du conseil municipal pour avoir adopté un budget ambitieux et rigoureux qui devra répondre aux différents besoins de la commune.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2022 sont plutôt satisfaisants avec des excédents dégagés sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

La réalisation de chantiers et la vulgarisation de pratiques économes pour maîtriser les dépenses notamment en matière d'énergie, se poursuivent avec efficacité. Dans ce contexte, la plage de l'extinction nocturne élargie de l'éclairage public a été décidée pour des raisons de coût et aussi pour l'impact environnemental.

Le soutien aux associations et aux animations est confirmé et de nouveau, je salue l'engagement de celles et ceux qui contribuent ainsi au dynamisme de notre commune de toutes les manières que ce soit.

La situation financière de la commune est saine ce qui nécessite le maintien d'une gestion maîtrisée des dépenses pour mener à bien les projets et poursuivre l'amélioration du cadre de vie et des services à la population goyranaise, aujourd'hui et demain.

Un article que j'ai voulu le plus complet possible vous est proposé dans ce journal.

Je suis consciente qu'il peut paraître long mais je suis convaincue que cet item mérite toute transparence.

Et j'ai à cœur de vous communiquer le plus de détails possibles qui auront le mérite de vous permettre d'avoir une vision complète de la gestion financière de votre commune.

En sus du travail mené concernant les projets en cours ou à venir, nous avons à agir sur deux dossiers importants :

- La réouverture de la troisième classe obtenue de façon conditionnelle avec une réelle difficulté d'arriver à rendre la décision de réouverture définitive.
- Le nouveau dossier relatif à l'installation d'une antenne de l'opérateur FREE pour lequel nous menons un travail conjoint avec l'association PRESCOTE.

Le projet de la Maison pour Tous avance bien et la première pierre pourrait bien être posée en septembre de cette année.

Nous continuerons à communiquer régulièrement sur toutes sortes de thématiques, informations communales, intercommunales, départementales et pour vous informer en toute transparence et au fur et à mesure de l'avancement des projets. A ce sujet je vous rappelle l'adhésion au nouveau support de communication **PANNEAUPOCKET** à télécharger sur vos smartphones, PC et tablettes gratuitement afin d'être tenu au courant d'informations et d'alertes rapidement.

Vous aurez déjà compris que l'une de mes priorités que je partage avec mon équipe est le lien social et le vivre ensemble avec le partage et l'échange. Et rien de plus important que de travailler avec et pour la population. C'est pour cela que nous avons voulu créer deux groupes ouverts pour un travail commun entre élus et administrés au sein desquels nous travaillons avec toujours autant de plaisir. Ces deux groupes sont :

- Le groupe Culture et sa programmation d'événements réguliers afin de permettre de proposer différentes thématiques de qualité comme les conférences, expositions, les spectacles et les concerts.
- Le groupe Lien social avec de beaux échanges et d'actions organisées afin de redonner du sens au vivre ensemble car comme le disait si bien l'Abbé Pierre :

"Un sourire coûte moins cher que l'électricité, mais donne autant de lumière."

Avant de vous laisser découvrir cette nouvelle édition du LPG, je voudrais avoir une pensée pour les Goyranais qui nous ont quittés récemment. J'adresse au nom de la Municipalité toutes nos condoléances aux familles.

Bonne lecture à toutes et tous.

Véronique HAITCE, Maire de Goyrans



COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET BUDGET 2023



L'exercice comptable 2022 a été clôturé et un nouveau budget pour l'année 2023 a été voté.

Cet article va permettre de vous apporter les informations financières qui rendent compte de la situation financière à la clôture des comptes pour 2022 et les choix pour l'année 2023.

Le budget de la mairie est structuré en un budget principal établi en Fonctionnement et en Investissement ayant trait à la gestion générale de la Mairie.

■ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF AFFÉRENT AU BUDGET 2022

Le compte administratif et le compte de gestion ont été soumis à l'approbation du Conseil Municipal, dans le cadre de la clôture du budget principal 2022. Il est présenté en conformité avec le compte de gestion établi par le Trésorier de Castanet-Tolosan. Il dégage les résultats en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Tout d'abord, voici quelques données générales sur l'exécution financière de l'année 2022 :

DONNÉES GÉNÉRALES

Le Compte Administratif est caractérisé par les données globales suivantes.

Section Fonctionnement

Recettes prévisionnelles BP 2022	721 984,00 €
Dépenses prévisionnelles BP 2022	721 984,00 €
Recettes exécutées pour 2022	558 088,49 €
Dépenses exécutées pour 2022	549 677,61 €
Solde sur l'exercice	8 410,88 €
Résultat reporté n-1	198 288,10 €
Solde après report du résultat reporté n-1	223 056,93 €

Section Investissement

Recettes prévisionnelles BP 2022	465 330,00 €
Dépenses prévisionnelles BP 2022	465 330,00 €
Recettes exécutées pour 2022	412 677,22 €
Dépenses exécutées pour 2022	104 839,36 €
Solde sur l'exercice	307 837,86 €
Résultat reporté n-1	88 593,86 €
Solde après report du résultat reporté n-1 (*)	396 431,72 €

(*) Remarque : le résultat excédentaire est dû en partie à l'encaissement du prêt contracté en septembre soit 296 000€.



Il est intéressant de comparer ces données à celles des deux années précédentes afin d'avoir une vision précise de leur évolution générale et par chapitres comptables.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - ÉVOLUTION GÉNÉRALE

	2020	2021	Taux de progression 2020-2021	2022	Taux de progression 2021-2022
Dépenses	473 309,53 €	488 865,84 €	3,29 %	549 677,61 €	+ 12,44 %
Recettes	605 843,96 €	495 426,26 €	- 18,23 %	558 088,49 €	+ 12,65 %
Résultat de l'exercice	132 534,43 €	6 560,42 €	- 95,5 %	8 410,88 €	+ 28,21 %
Résultat reporté n-1	59 193,25 €	191 727,68 €	+ 69,13 %	198 288,10 €	+ 3,42 %
Résultat après report	191 727,68 €	198 288,10 €	+ 3,31 %	223 056,93 €	+ 12,49 %

L'excédent après report, constitue un fonds de roulement qui représentera une inscription en recette de fonctionnement dans le budget 2023.

2 - ANALYSE PAR CHAPITRE

> RECETTES

	Taux de progression 2020/2021 Pour mémoire	Réalisé 2021		Réalisé 2022		Taux de progression 2021/2022
		Montant	Part proportionnelle	Montant	Part proportionnelle	
13 - Atténuation de charges	25,47 %	16 446,25 €	3,32 %	8 342,19 €	1,50 %	- 49,28 %
70 - Produits de services	152,62 %	64 148,99 €	12,95 %	75 678,45 €	13,56 %	17,97 %
73 - Impôts et taxes	- 29,88 %	298 106,00 €	60,17 %	391 734,17 €	70,19 %	31,41 %
74 - Dotations et participations	- 13,31 %	92 963,68 €	18,76 %	53 084,36 €	9,51 %	- 42,90 %
75 - Autres produits de gestion courante	45,66 %	14 908,07 €	3,01 %	17 584,26 €	3,15 %	17,95 %
77 - Produits exceptionnels	- 56,19 %	8 853,27 €	1,79 %	11 665,06 €	2,09 %	31,76 %
Immobilisations en Regie (042)	-	0,00 €	-	0,00 €	-	-
Totaux	-	495 426,26 €	100 %	558 088,49 €	100 %	-



Quelques observations par chapitres

• Chapitre 013 (- 49,28 %) :

Il correspond aux remboursements des charges salariales des agents en situation de congé maladie, perçus par la mairie dans le cadre de son adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG31.

• Chapitre 70 (+ 17,97 %) :

Il s'agit des produits de services proposés par la mairie et d'un reversement par le Sicoval en lien avec la subdélégation de la gestion des eaux pluviales conservée par la commune.

• Chapitre 73 (+ 31,41 %) :

Cette hausse s'explique par la hausse du produit des impôts locaux qui est due à la fois aux modulations automatiques des évolutions des bases servant au calcul de l'impôt appliquées par l'Etat et à la hausse des taux des taxes foncières votés par le conseil municipal en 2022.

Mais aussi par une recette au compte 73224 « fond départemental » précédemment imputée dans le chapitre 74 au compte 7482 « compensation perte taxe additionnelle et Mutation » pour 51 426 € versée par le Conseil Départemental :

- *Imputation 73111 : Impôts directs (+ 11,46 %)* : Augmentation de taux en 2022 et augmentation due aux modulations automatiques des évolutions des bases servant au calcul de l'impôt de 3 %
- *Imputation 73212 : Dotation de solidarité communautaire (DSC)* : Elle est versée à la commune par le Sicoval. Son montant est stable.
- *Imputation 73224 : Fonds départemental DMTO* : Recette reversée par le Conseil Départemental sur les droits de mutation (précédemment imputée au chapitre 74).
- *Imputation 7388 : Autres taxes diverses* : Il s'agit de la Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains.

• Chapitre 74 (- 42,90 %) :

Diverses recettes émanant de l'Etat.

Une recette précédemment imputée dans ce chapitre a été basculée au chapitre 73 pour un poids de 51 426 €

- *Imputation 7411 : Dotation forfaitaire* : (- 14,95 %). La recette continue à diminuer d'année en année.

• Chapitre 75 (+ 17,95 %)

Ce chapitre regroupe deux natures comptables :

- *Imputation 752 : Revenus des immeubles (+ 92,86 %)*. Il s'agit essentiellement de la location de la salle des fêtes qui a continué à augmenter avec des réservations régulières.
- *Imputation 7588 : Produits divers de gestion courante* : Il s'agit essentiellement du remboursement par le SIEMCA (syndicat intercommunal de l'école maternelle) des frais annuels des agents administratifs et techniques de Goyrans. La recette est stable.

• Chapitre 77 (+ 31,76 %)

Perception de recettes exceptionnelles relatives à des remboursements divers. Son montant est donc très conjoncturel.



> DÉPENSES

	Taux de progression 2020/2021	Réalisé 2021		Réalisé 2022		Taux de progression 2021/2022
		Montant	Part proportionnelle	Montant	Part proportionnelle	
011 - Charges à caractère général	+ 19,45 %	132 999,44 €	+ 27,21 %	162 111,80 €	29,49 %	+ 21,89 %
012 - Charges de personnel	+ 0,04 %	205 313,02 €	+ 42,00 %	213 891,27 €	38,91 %	+ 4,18 %
65 - Autres charges de gestion courante	+ 4,71 %	125 890,69 €	+ 25,75 %	134 982,78 €	24,56 %	+ 7,22 %
014 - Atténuation de produits (dont AC Sicoval)	- 29,65 %	21 216,00 €	- 4,34 %	33 922 €	6,17 %	+ 59,89 %
66 - Charges financières	- 29,24 %	989,69 €	0,20 %	565,76 €	0,11 %	- 42,83 %
67 - Charges exceptionnelles	- 82,81 %	158,00 €	0,03 %	0,00 €	0,00 %	- 82,81 %
042 - Dotation aux amortissements	- 42,92 %	2 299,00 €	0,47 %	4 204,00 €	0,47 %	- 42,92 %
Totaux	-	488 865,84 €	100 %	549 677,61 €	100 %	-

Observations

• Chapitre 011 (+ 21,89 %)

Ce chapitre concerne le fonctionnement général de la structure. Il est impacté de manière notable par l'inflation des prix notamment en matière d'énergie avec plus de 44 % d'augmentation par rapport à 2021 et 199 % d'augmentation en ce qui concerne la dépense en gaz.

De façon générale et considérant une politique de rationalisation des dépenses, les réalisés sont assez stables et pour certains en diminution comme les frais de télécommunication (- 30,70 %).

• Chapitre 012 (+ 4,18 %) : coûts salariaux.

Il s'agit du poste de dépenses le plus important soit 38,91 % des dépenses totales de fonctionnement.

Cette année, on note une augmentation qui est due essentiellement à la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique votée par l'État qui n'avait pas été revalorisé depuis 2017.

La rémunération des titulaires a augmenté de 5,50 %.

L'augmentation est due essentiellement par la revalorisation des salaires. Cette augmentation a été moins importante compte-tenu du départ à la retraite de l'agent technique à mi-temps remplacé quelques mois par un jeune goyranaï recruté sur le dispositif « parcours emploi compétence » avec une prise en charge d'une partie de la rémunération par l'État.

La rémunération des non titulaires a diminué de 9,44 %. Ceci s'explique par la nomination d'un agent contractuel en qualité de titulaire sur une année complète.





INFOS MUNICIPALES

L'AC varie en fonction des interventions nécessaires sur la voirie et sur les prestations du Sicoval en matière d'appui technique en urbanisme notamment.

Détail des AC 2021-2022

	AC 2021	AC 2022
AC 2011	6 778 €	6 778 €
Retenue CLECT SIVOS	- 106 €	- 106 €
Retenue voirie	- 2 954 €	- 13 410 €
Retenue ADS (droit du sol)	- 12 439 €	- 11 012 €
Retenue EPU (gestion des eaux pluviales)	- 5 391 €	- 9 241 €
AC TOTALE	14 112 €	26 991 €

• Chapitre 65 (+ 7,22 %) :

Contributions à des organismes de regroupement :

Contribution	Réalisé 2021	Réalisé 2022
SIEMCA	56 600 €	64 000 €
SMRAD (ancienne Décharge de Drémil Lafage)	2 200 €	2 200 €
SDEHG	5 000 €	5 000 €

La contribution versée au SIEMCA (syndicat intercommunal de l'école maternelle) calculée en appliquant différents critères et notamment le nombre d'enfants de chaque commune a augmenté par rapport à l'année 2021 ;

Subventions aux associations du village :

	Voté en 2021	Voté en 2022
A.P.E.	350 €	450 €
Chasse ACCA	250 €	250 €
Comité des fêtes	2 000 €	2 000 €
La boule du vent d'Autan	-	400 €
TGV	800 €	800 €
Association des Pins	300 €	0 €
Itinérances	400 €	400 €
Association chats	150 €	0 €

Ce chapitre concerne également la dépense liée aux indemnités élues versées pour l'année 2022. Il convient de noter que de septembre à décembre une adjointe au maire ne perçoit plus son indemnité, à sa demande, considérant que ses engagements professionnels ne lui permettent plus de remplir ses missions. Elle concerne le poste d'Adjoint sans indemnité.

• Chapitre 014 (+ 59,89 %) : Atténuations de produits

Il s'agit :

- De l'attribution de compensation du Sicoval qui est négative pour Goyrans et constitue donc une dépense : 26 994 € en augmentation par rapport à 2021.
- Du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 6 931 € une baisse par rapport à 2021 (7 104 €) soit - 2,43 %.



• Chapitre 66 : (- 42,83 %) : charges financières

Intérêts générés par l'emprunt contracté pour la construction des cours de tennis en 2009 qui se termine en 2024 et celui relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux en 2006 pour lequel la dernière annuité est payée en 2022.

• Chapitre 040 (+ 82,81 %) : dotation aux amortissements

Cette dotation est impactée par les renouvellements d'équipements opérés antérieurement : l'amortissement de l'exercice 2022 prend en compte les équipements renouvelés en 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - EVOLUTION GÉNÉRALE

	2020	2021	Taux de progression 2020/2021	2022	Taux de progression 2021-2022
Dépenses	31 561,86 €	58 967,67 €	+ 86,83 %	104 839,36 €	+ 77,79 %
Recettes	33 488,92 €	30 267,73 €	- 9,62 %	416 677,22 €	+ 1 276,64 %
Résultat de l'exercice	1 927,06 €	- 28 699,73 €		307 837,86 €	
Résultat reporté n-1	115 617,50 €	117 544,56 €		88 593,86 €	
Résultat après report	117 544,56 €	88 593,86 € (*)		396 431,72 €	

(*) dont le déficit de 250,97€ en lien avec la liquidation définitive du SIVURS

2 - RECETTES

Les recettes sont essentiellement composées par :

- La taxe d'aménagement liée à l'urbanisme et les permis de construire déposés.
- Les amortissements.
- Les subventions perçues par la mairie suite aux dossiers déposés pour tout investissement réalisé.
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) : il s'agit de la récupération de la TVA à hauteur de 16,404 % du montant TTC de l'achat.
- L'emprunt contracté pour le financement de la Maison pour Tous ainsi que pour divers matériels ou travaux (tracteur, réfection du toit des anciens ateliers...).

3 - DÉPENSES

Les dépenses sont caractérisées, notamment, par les points suivants :

- Le remboursement du capital d'emprunt 12 040,01 €.
- La réfection du toit des anciens ateliers 22 387,21 €.
- Des frais d'études payés pour le projet La Maison pour Tous 25 202,20 €.
- L'achat d'un tracteur 18 400 €.
- Un panneau d'information numérique 22 101 € à deux pans qui va être installé au Centre du village.



SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MAIRIE

Les Budgets relatifs aux 2 exercices précédents peuvent être caractérisés par les données financières suivantes :

	2021	2022
Section Fonctionnement		
Budget Primitif	602 015,00 €	721 984,00 €
Dépenses réalisées	488 865,84 €	549 677,61 €
Recettes réalisées	495 426,26 €	558 088,49 €
Résultat global de clôture *	214 646,05 € **	223 056,93 €
Section Investissement		
Budget Primitif	133 152,56 €	465 330,00 €
Dépenses réalisées	58 967,46 €	412 677,22 €
Recettes réalisées	30 267,73 €	104 839,36 €
Résultat global de clôture *	88 593,86 € ***	396 431,72 €

* Ce résultat intègre le report de l'année n-1.

** Le résultat global de fonctionnement tient compte également de l'excédent de 16 357,95€ suite à la liquidation définitive du SIVURS

*** Le résultat global d'investissement tient compte également du déficit de 250,97€ suite à la liquidation définitive du SIVURS

Le résultat de fonctionnement sera maintenu dans sa totalité en section de fonctionnement et fera l'objet d'une inscription en recette de fonctionnement dans le budget 2023.

■ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget principal établi en Fonctionnement et en Investissement et à trait à la gestion générale de la Mairie.

Ce budget est construit sur la base de la nouvelle norme M57 puisque l'anticipation du passage au 1^{er} janvier 2023 pour le changement de norme a été actée précédemment par le Conseil Municipal.

APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Madame le Maire a pris l'attache d'un conseiller de la Direction Générale des Finances Publiques afin de lui soumettre le projet du budget qu'elle a préparé et notamment les inscriptions relatives à la Maison pour Tous.



DONNÉES GÉNÉRALES

Le budget primitif 2023 a été établi en incluant les résultats 2022 et fait suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022.

Les volumes globaux en dépenses et recettes sont caractérisés comme suit :

	BP 2021	BP 2022	Progression 2021/2020	BP 2023	Progression 2022/2021
Fonctionnement	620 015,00 €	721 984,00 €	+ 16,28 %	768 000,00€	+ 6,37 %
Investissement	133 152,56 €	465 330,00 €	+ 249,47 %	1 035 345,00€	+ 122,50 %

Remarque

- Les dépenses de fonctionnement tiennent compte d'un surplus de recettes de 139 213 € qui viennent impacter les prévisions de certaines dépenses augmentées pour respecter le principe de l'équilibre de la section.
- Les dépenses d'investissement tiennent compte d'un surplus de recettes de 131 873,41 € qui viennent impacter les prévisions de certaines dépenses augmentées pour respecter le principe de l'équilibre de la section.
- Les comptes des dépenses imprévues dans les deux sections ont été supprimés en M57.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - RECETTES

• Reprise du résultat de fonctionnement

La reprise du résultat de fonctionnement 2022 est intégrée dès le budget primitif et représente une recette de fonctionnement de 223 056,93 €.

En 2022, le résultat positif sur l'exercice continue à augmenter par rapport à celui de 2021 grâce à une rationalisation et maîtrise des dépenses et malgré une hausse des dépenses de fonctionnement due au contexte économique.

Aucune affectation de résultat vers la section d'investissement n'a été prévue. En effet, elle n'est pas nécessaire cette année compte-tenu du résultat excédentaire dégagé en section d'investissement.

Il convient de noter que ce résultat cumulé de 2022 tient compte du résultat de l'exercice 2022 (8 410 €) qui a été diminué de 6 570 € qui correspond à la somme relative à la deuxième indemnité qui devait être versée au prestataire du marché d'électricité VOLTERRES par une opération comptable de rattachement sur l'exercice 2022 afin que cette dépense soit imputée sur l'exercice comptable concerné.

Mais cette indemnité n'aura au final plus à être versée compte-tenu de l'économie réalisée sur l'ensemble du groupement des collectivités faisant partie du marché. Le résultat de l'exercice 2022 aurait dû s'élever à 14 980 € soit 128 % de plus que par rapport à 2021.

La somme de 6 570 € sera donc, par la procédure de rattachement, déduite des dépenses de fonctionnement de 2023 pour neutraliser la dépense 2022.

• Produits de services / dotations et participations (chapitre 70 et 74)

Ces deux postes de recettes sont inscrits en tenant compte du réalisé de 2022 en ce qui concerne le chapitre 70. Il s'agit des produits liés aux facturations de services par la commune (cantine, garderie...).

Une prévision de recette a également été intégrée pour prendre en compte les recettes obtenues lors de l'organisation d'événements portés par la mairie dans le cadre de sa mission Culture.



Le **chapitre 74** correspond essentiellement à des dotations perçues de l'État comme la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Pour Goyrans, la dotation globale de fonctionnement régresse sur la période de 2017 à 2021 (de 51 393 € en 2017 à 34 736 € en 2021). Pour 2022, le produit perçu s'élève à 29 542 € pour la part forfaitaire de la DGF et correspond à un pourcentage d'érosion de - 32,4 % entre 2017 et 2021 et - 14,95 % entre 2021 et 2022.

Le pourcentage d'érosion a diminué compte tenu de l'effort fiscal en lien avec la hausse des taux des taxes foncières en 2022.

La Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation change de nature comptable et sera encaissée au chapitre 73 (compte 73224). Après information prise auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et du Conseil Départemental, elle pourrait être impactée par une baisse par rapport au produit perçu en 2022.

En effet, l'enveloppe répartie aux communes serait inférieure à celle de 2022. Une prévision de 45 000 € est inscrite en 2023 (pour mémoire 51 246 € ont été perçus en 2022).

• Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre concerne essentiellement le produit de taxes foncières locales.

Pour mémoire, lors de la campagne électorale, il avait été annoncé des augmentations d'impôts locaux éventuelles en se basant sur l'évolution de l'inflation.

Cependant, compte-tenu du contexte économique actuel, de l'évolution des taux votée par le Sicoval pour l'année 2023, suite à la proposition faite par Madame le Maire dans le projet de budget qu'elle a préparé, il a été décidé de ne pas faire supporter de poids financier supplémentaire aux ménages.

De plus, l'augmentation mécanique des bases prévue par la loi de finance due aux modulations des bases réglementaires (assiette de l'impôt) de 7,1% (pour mémoire cette revalorisation était de l'ordre de 3% en 2022), permettra la perception d'une recette fiscale supplémentaire afin de faire face notamment à l'augmentation du coût de l'énergie.

Pour mémoire, ci-dessous l'évolution des taux pour Goyrans des trois dernières années :

	2020			2021			2022 et reconduits en 2023		
	taux évolution 2020/ 2019	TFB	TFNB	taux évolution 2021/ 2020	TFB	TFNB	taux évolution 2022/ 2021	TFB	TFNB
GOYRANS	0 %	32,57 %	63,60 %	0 %	32,57 %	63,60 %	5 %	34,20 %	66,78 %

• Produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ce poste concerne le remboursement d'une part de la rémunération des agents administratifs et techniques de Goyrans à la Mairie de Goyrans par le Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle (imputation 7588). Il est stable.

Ce chapitre concerne également le produit des locations, notamment celles de la salle des fêtes qui a progressé d'environ 90%.

Les tarifs de cette location ont été revus lors du dernier conseil municipal et ont pris effet au 1^{er} avril 2023.



Le chapitre 77 ayant été supprimé dans la nouvelle norme comptable M57, une prévision de 2 000 € a été prévue sur ce chapitre pour les recettes exceptionnelles qui pourraient être perçues.

Une recette de 250 € est prévue au compte 756 « libéralités reçues ». Elle concerne une participation personnelle versée par Madame le Maire comme cela avait été fait lors du budget 2022, au profit de la coopérative de l'école élémentaire afin, cette année, de participer au voyage de fin d'année des élèves. Cette somme sera également prévue en dépense de fonctionnement pour matérialiser le versement à la coopérative scolaire.

De plus, il convient de noter que, dans le cadre des projets menés dans le domaine du lien social, Madame le Maire procède à un versement personnel et annuel d'un montant de 1 000 €.

Ces versements seront versés directement dans le budget du CCAS.

2 - DÉPENSES

• Masse salariale

Les dépenses en fonctionnement sont, eu égard à l'activité tertiaire et de services de la Mairie, toujours essentiellement impactées par la masse salariale qui a représenté, en 2022, 39 % des dépenses réalisées.

Pour le budget 2023, la prévision inscrite tient compte d'une évolution afin de prendre en compte les évolutions de carrières et réglementaires mais aussi pour palier à un besoin de remplacement ou de renfort dans le cas d'un surcroît de travail éventuel.

Il est à noter que nous avons encore la charge d'une indemnité de coordination versée à un agent placé en disponibilité pour maladie pour lequel un dossier de demande de retraite pour invalidité est en cours.

De plus, le compte 6470 a fait l'objet d'une prévision de 60 000 € qui correspond à une dépense « non affectée » qui fait office de « réserve » suite à la répartition du surplus des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres des dépenses de fonctionnement.

• Fonctionnement général de la structure

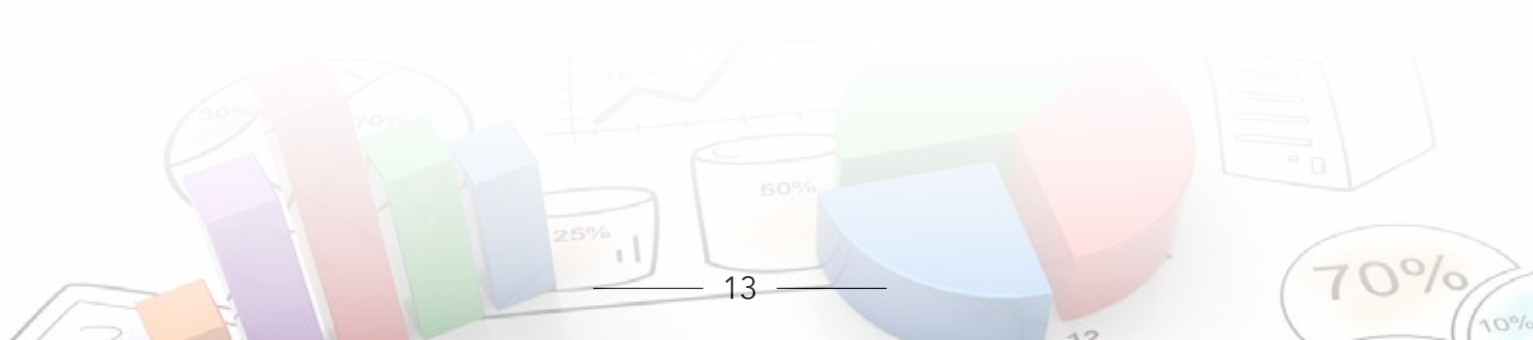
Dépenses récurrentes

Le fonctionnement général de la structure est intégré dans des conditions quasiment identiques d'une année à l'autre, en prenant en compte les évolutions de coûts qui seront importantes sur certains postes comme les énergies. (+ 44 % entre le réalisé 2021 et 2022).

Le compte 6042 prévoit le montant payé par la commune au titre des repas de la cantine. Ce coût est en constante augmentation, il est prévu une évolution de 3 % pour 2023.

Pour mémoire, une recette est encaissée suite à la refacturation de la cantine vers les familles.

Le compte 611 « contrat de service » concerne les dépenses liées au paiement de différentes prestations de services.





INFOS MUNICIPALES

Le compte 6156 « maintenance » a été augmenté car il concerne le paiement de la location des nouveaux copieurs pour lesquels le coût est imputé en totalité sur cette imputation à la fois pour la maintenance et pour la location contrairement à ce qui était fait auparavant.

Le compte 6228 a fait l'objet d'une prévision de 40 000 € qui correspond à une dépense « non affectée » qui fait office de « réserve » suite à la répartition du surplus des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres des dépenses de fonctionnement.

L'exécution du budget continuera à tenir compte d'une rationalisation des dépenses et d'une pratique de mise en concurrence quasi systématique.

Les contributions aux organismes de regroupements (compte 65561) sont inscrites. Elle supporte 44 % d'augmentation par rapport à 2022.

Cette augmentation est due à l'évolution de la participation de Goyrans au SIEMCA, qui subit une augmentation conséquente pour 2023 soit de 64 000 € à 82 500 €.

Contribution	Montant prévu en 2023
SIEMCA	82 500 €
SMRAD	2 200 €
Aureville-Vigoulet-Auzeville (mutualisation broyeur)	1 520 €
Haute Garonne environnement (HGE)	50 €
Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG)	5 000 €
TOTAL 65561	91 270 €

Indemnités des élus (imputation 6531)

Conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article 92-2° et 92-3) avec pour objectif, tel que formulé par le gouvernement, de notamment « reconnaître l'importance de l'engagement des élus et leur rôle essentiel », et de fixer le taux des indemnités de fonction du maire et des adjoints régis par les articles L.2123-20 et article L.2123-2-1

Le calcul de l'enveloppe globale s'effectue par l'application des taux prévus par la loi.

La prévision tient compte de la suspension des indemnités versées à un adjoint.

Cette suspension a été faite suite à la demande de l'élue concernée compte-tenu d'une surcharge de travail liée à sa profession. L'arrêt du versement des indemnités élues a pris effet à compter de septembre 2022.

Subvention aux associations (compte 6574)

Les subventions annuelles au bénéfice des associations s'élèvent à :

	Voté en 2022	Voté en 2023
A.P.E.	450 €	500 €
Chasse ACCA	250 €	300 €
Comité des fêtes	2 000 €	2 000 €
Association du lotissement des Pins	0 €	0 €
TGV	800 €	800 €
Itinérances	400 €	400 €
La boule au vent d'Autan	400 €	300 €



Subvention Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et coopérative scolaire

- CCAS : 2 500 € : le montant de 1 500 € voté habituellement sera porté à 2 500 € en raison d'un reversement en 2021 effectué par Madame le Maire d'une partie de son indemnité au budget principal et non au budget du CCAS.

En ce qui concerne 2023, le versement effectué par Madame le Maire sera fait directement sur le budget du CCAS pour un montant total de 2 000 € afin de régulariser le versement relatif à l'année 2022 non encaissé à ce jour.

- Coopération scolaire : 750 € : le montant habituel de 500 € voté précédemment sera augmenté, comment cela l'a été fait en 2022, de 250 € en raison d'un reversement personnel de Madame le Maire et ceci afin de participer aux actions des enseignantes de l'école élémentaire, notamment cette année à la sortie scolaire.

Le compte 6588 « Autres » a fait l'objet d'une prévision de 19 200 € qui correspond à une dépense « non affectée » qui fait office de « réserve » suite à la répartition du surplus des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres des dépenses de fonctionnement.

Les intérêts afférents (compte 6611) à l'emprunt en cours (dernière échéance en 2024) est pris en compte pour l'intégralité de l'année (126 €), ainsi que les intérêts correspondants aux emprunts contractés en 2022 par le prêt relais et prêt général pour divers investissements et pour la construction de la maison pour Tous.

Il convient de rappeler que cet emprunt a été signée avec des conditions plus que favorables qui va permettre d'effectuer des économies importantes pour le budget de la commune puisqu'il s'agit d'un emprunt à taux fixe qui s'élève à 1,95 %. Les taux fixes depuis la fin d'année septembre 2022 avoisinent les 4 %.

Le compte 673 « Titres annulés » a fait l'objet d'une prévision de 15 035 € qui correspond à une dépense « non affectée » qui fait office de « réserve » suite à la répartition du surplus des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres des dépenses de fonctionnement.

Dotation aux amortissements (compte 6811)

Cette dotation est calculée sur la base des acquisitions en Investissement et travaux en Fonctionnement de l'année n-1. Elle représente, pour l'année 2023, 4 204 €.

• Équilibre de la section

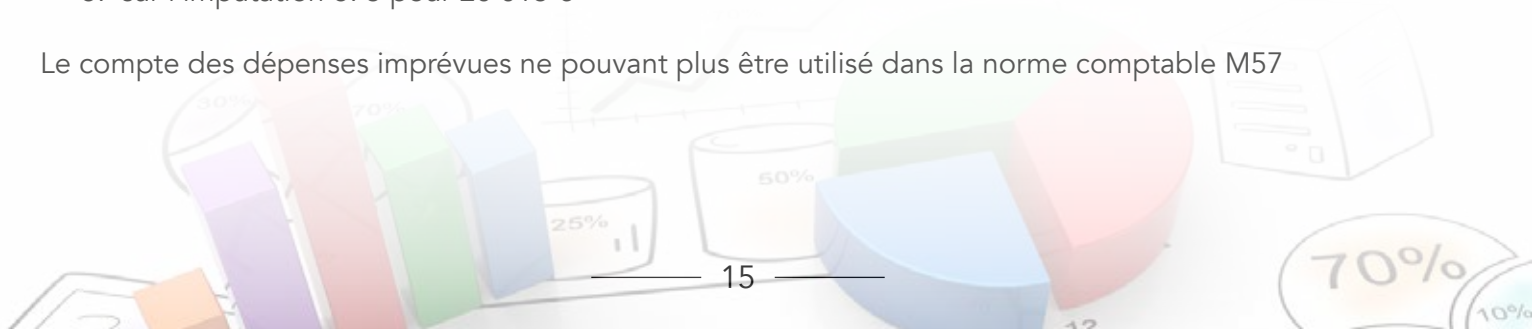
Le surplus des recettes de fonctionnement après avoir affecté les besoins en dépenses de fonctionnement s'élève à 139 213 € contre 109 196,68 € en 2021.

La répartition de ce reliquat est effectuée de la façon suivante pour éviter de surévaluer le besoin en dépense et avoir une vision sincère des prévisions :

Prévision pour dépenses non affectées faisant office de réserve soit 139 213 € : cette somme est dispatchée en dépenses non affectées sur des besoins identifiés sur les chapitres ci-dessous :

- 011 sur l'imputation 6228 pour 40 000 €
- 012 sur l'imputation 6478 pour 60 000 €
- 65 sur l'imputation 6588 pour 19 200 €
- 67 sur l'imputation 673 pour 20 013 €

Le compte des dépenses imprévues ne pouvant plus être utilisé dans la norme comptable M57





EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - RECETTES

Les recettes en Investissement restent par nature peu diversifiées et peu importantes.

- **FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)**

L'établissement bénéficie d'un FCTVA assis sur les dépenses réalisées en 2021 et relevant de la section Investissement. Il est évalué à 4 487,24 €. Il représente 16,404 % du montant TTC des acquisitions.

- **Taxe d'aménagement**

Cette taxe a été prévue de manière minimaliste en tenant compte de la somme perçue depuis le début de l'année 2023 avec une légère augmentation (soit un montant de 20 000 €). Elle est liée aux permis de construire déposés.

- **Amortissements**

Les recettes d'amortissement ont été intégrées par application des rythmes d'amortissement applicables, pour un montant de 4 204 €.

- **Report de l'excédent 2022**

Le résultat 2022 est reporté en recette d'investissement pour 396 431,72 €. Il faut noter toutefois que ce montant tient compte du versement du prêt de 296 000 € pour le projet de la Maison pour Tous.

- **Subventions**

Des subventions notifiées et des subventions espérées concernant des acquisitions de biens inscrits au budget dont celles pour le projet Maison pour Tous pour 601 536 €. Vous pourrez trouver le détail dans le fichier récapitulatif des investissements inscrits au budget et leur financement.

2 - DÉPENSES

- **Remboursement du capital d'emprunt**

Le remboursement du capital d'emprunt pour 2023 a été pris en compte en totalité. Il concerne l'annuité de l'emprunt lié à la construction des cours de tennis contracté en 2009 et qui prend fin en 2024.

Ainsi que celui contracté notamment pour la construction de la maison pour tous en 2022.

A compter de 2025, l'endettement de la commune sera faible avec le remboursement du seul emprunt de la Maison pour Tous.

- **Équipements divers, maintenance du bâtiment, études pour le projet maison pour tous**

L'année 2023 tient compte d'une prévision d'investissements en matière de travaux divers.

Le projet phare « Maison pour Tous » a été inscrit en totalité en tenant compte du plan de financement établie pour la demande de subvention. Le coût sera vu à la baisse et sera traité en reste à réaliser pour l'année 2024 pour ce qui restera à payer.

Des compléments nécessaires au fonctionnement de la mairie ont été identifiés et ont été intégrés.

Une enveloppe a été d'ores et déjà identifiée pour la sécurité routière dans le village et pour la rénovation énergétique dans les bâtiments publics.



Ces investissements recensés pour cette année sont les suivants :

Agrandissement colombarium	4 800,00 €	Alarme atelier	1 200,00 €
Coût construction maison pour tous	758 880,66 €	Travaux sur l'aire de jeux	1 800,00 €
Étude pour projet maison pour tous	44 676,43 €	Travaux électriques	2 400,00 €
Outillage divers	1 200,00 €	Rénovation énergétique (chauffage école, mairie)	24 000,00 €
Équipement luminaire (sécurité piéton)	6 000,00 €	Sonorisation	360,00 €
Travaux divers biens immobiliers enveloppe sécurité	6 000,00 €	Vidéoprojecteur	600,00 €
Sécurité voirie	9 600,00 €	1 défibrillateur	2 508,00 €
Poste Incendie	2 400,00 €		

Pour information : la réfection de la route d'Aureville, nécessaire considérant l'état et l'utilisation par de nombreux Goyranais, est prévue cette année mais n'impactera pas la section d'investissement de la commune. Elle est intégrée dans l'enveloppe du pool routier du Sicoval avec une subvention de 50 %. L'impact sera au niveau de l'attribution de compensation négative payée par la mairie avec un poids financier d'environ 10 000 € pour le budget.

• Equilibre de la section

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement réelles s'élève 131 873,41 € (pour mémoire en 2022 elle était de 58 504 €).

Ce surplus de recettes est dispatché en dépenses non affectées sur les chapitres ci-dessous :

- 20 sur l'imputation 2051 pour 31 873,41 €
- 21 sur l'imputation 2188 pour 50 000 €
- 23 sur l'imputation 2315 pour 50 000 €

Le compte des dépenses imprévues ne pouvant plus être utilisé dans la norme comptable M57.

Ci-dessous, la répartition des prévisions globales du budget 2023 pour chaque section :

Répartition des prévisions 2023 des dépenses de fonctionnement

768 000€

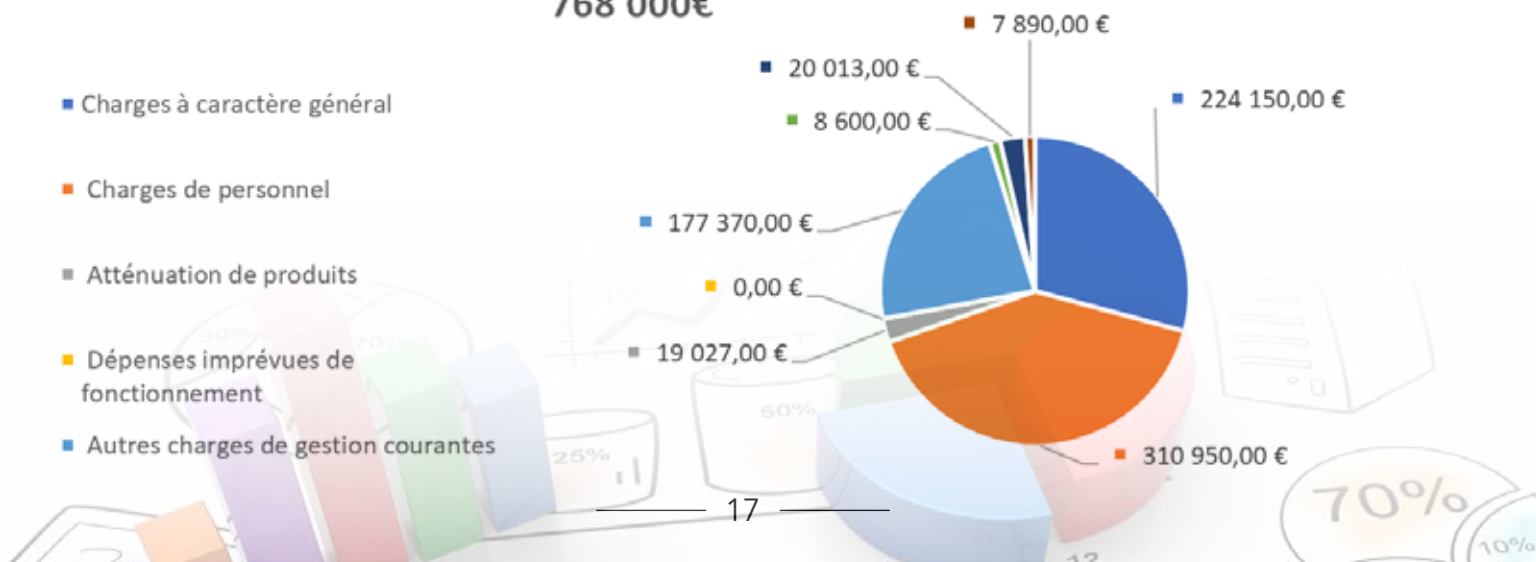
■ Charges à caractère général

■ Charges de personnel

■ Atténuation de produits

■ Dépenses imprévues de fonctionnement

■ Autres charges de gestion courantes





Répartition des prévisions 2023 des recettes de fonctionnement 768 000€

■ Excédent antérieur reporté fonctionnement

■ Atténuation de charges

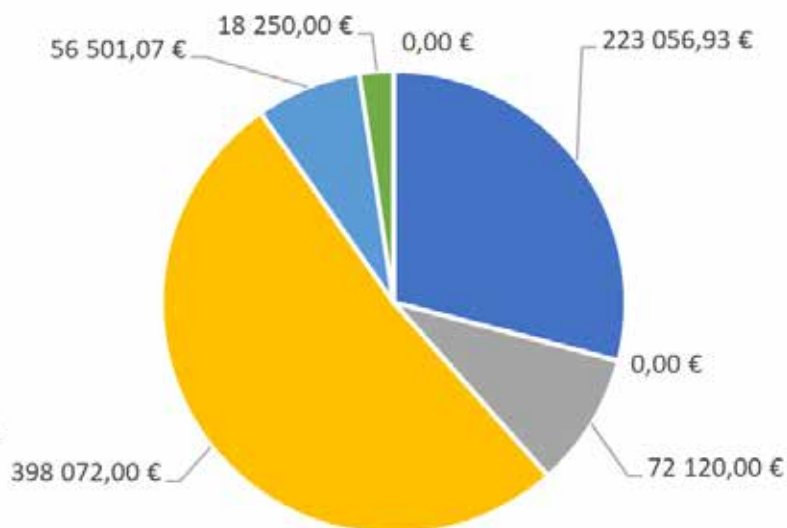
■ Produits des services

■ Impôts & taxes

■ Dotations et participations

■ Autres produits de gestion courante

■ Produits Exceptionnels



Répartition des prévisions 2023 des dépenses d'investissement 1 035 345€

■ Opérations d'ordre entre section

■ Opérations patrimoniales

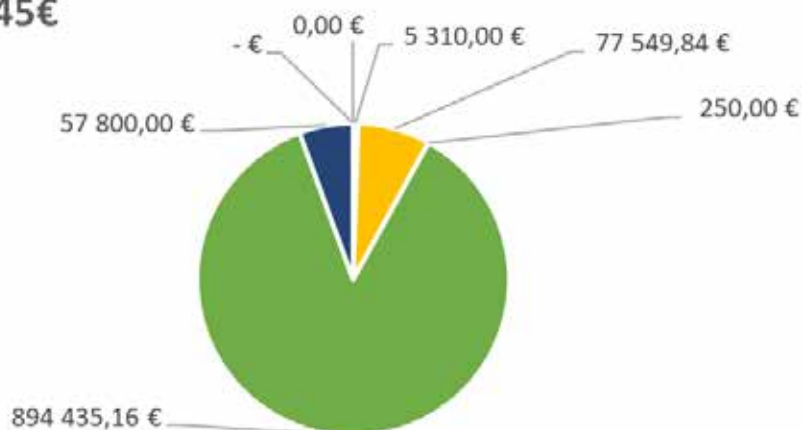
■ Emprunts & dettes assimilées

■ Immobilisations incorporelles

■ Subventions d'équipements versées

■ Immobilisations corporelles

■ Immobilisations en cours





LA CÉRÉMONIE DU 8 MAI



À l'occasion du 8 mai, l'hommage traditionnel avec le dépôt de gerbe a été organisé au monument aux morts.

Ce 8 mai 2023 marque le 78ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en France et en Europe. Après la lecture du texte officiel lu par Madame le Maire et de la minute de silence suivie

de l'appel aux morts tombés pour la France, une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts. Un apéritif a été organisé à la salle du conseil pour les personnes présentes.



RÉOUVERTURE DE LA TROISIÈME CLASSE QUI SERA ENTÉRINÉE OU PAS EN JUIN AU VU DE L'EFFECTIF ATTENDU

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) a accepté, suite à la sollicitation de Madame le Maire par l'envoi d'un argumentaire sur l'évolution des effectifs pour Goyrans, de ne pas statuer sur le maintien des deux classes actuelles à Goyrans mais sur une réouverture conditionnelle de la troisième classe qui devra être entérinée en Juin si l'effectif attendu est atteint.

En effet, Madame le Maire a été avertie par la Directrice de l'école élémentaire vendredi 3 février que les effectifs connus à ce jour pour la rentrée 2023, permettraient d'atteindre le seuil pour une éventuelle réouverture de la troisième classe : l'espoir d'une troisième classe pouvait s'envisager.

La municipalité se réjouit de cette première réussite qui permettrait de retrouver des conditions d'enseignement favorables pour les jeunes élèves de Goyrans et pour nos enseignants.

Depuis, malgré des efforts faits pour permettre de faire évoluer cet effectif et de pérenniser cette décision de réouverture, le seuil nécessaire en termes d'élèves reste encore à ce jour difficile à atteindre.



URBANISME

MAISON POUR TOUS

En attendant la pose de la première pierre, espérée en septembre prochain, un gros travail a été entrepris depuis le début de l'année pour le choix des entreprises d'une part et pour sécuriser les demandes de subventions d'autre part.

Une consultation de marché public pour le choix des entreprises a été effectuée au début de l'année. Le résultat a été décevant en termes de prix, de près de 30 % plus cher que prévu, dû en grande partie à l'augmentation importante des prix des matériaux. Ceci nous a obligé à revoir certaines prestations à la baisse avec l'aide de l'architecte maître d'œuvre.

Après négociation et une relance pour certains lots, le choix définitif a été effectué en avril. Les contrats seront signés une fois le financement assuré.

Les dossiers de financement ont été envoyés aux différents organismes : Etat, Département, Région, Fédération Française de Tennis.

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour discuter et revoir les plans de financement. En particulier, raison d'une contri-

bution beaucoup moins importante de la Région. Un travail important de promotion auprès des élus (Ministre, Député, Conseiller Régional, Conseiller Départemental,) a été entrepris pour sécuriser les décisions en notre faveur.

Les retours sont en cours de formalisation.

Nous sommes raisonnablement optimistes sur l'adéquation entre le prix des travaux et les subventions attendues, qui devrait permettre de limiter l'autofinancement de la commune à 150 000 euros, comme prévu, en cohérence avec l'emprunt bancaire effectué en 2022.



ANTENNE RELAI FREE

La Mairie a reçu un nouveau « Dossier d'Information Mairie » portant sur l'implantation d'une antenne relais pour l'opérateur FREE Mobile, sur une localisation différente de la précédente. Ce dossier est consultable sur le site internet de la Mairie. Il peut être téléchargé. Dans ce nouveau dossier, l'antenne se situerait sur la prolongation du chemin des Biches en allant vers la station de traitement des eaux sur le chemin de Rivals, à côté de la partie du chemin actuellement en terre. La municipalité a immédiatement envoyé une demande de dossier de simulations d'exposition aux champs électromagnétiques, ainsi qu'une synthèse des questions posées par les Goyranais. La Mairie a initié une réunion avec l'opérateur Free qui s'est tenue le Lundi 22 mai, en présence d'un représentant de l'association PRES-COTE. Lors de cette réunion, l'opérateur Free n'a pas répondu à nos attentes et questions techniques. Vous pourrez trouver le compte-rendu de cette réunion sur **le site de la mairie de Goyrans** dans la

rubrique : **Mon village /Projets en cours.**

De plus, les représentants de FREE Mobile ont déposé ce 22 mai « le dossier de Déclaration préalable des Travaux ».

Nous continuerons à informer la population au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Communiqué de la dépêche du midi



ladepeche.fr

Goyrans. Antenne 5G : la nouvelle proposition de Free



LE « NUMÉRIQUE RESPONSABLE » AU CŒUR DES ENJEUX DE TRANSITION DU SUD-EST TOULOUSAIN

L'agglomération s'engage et développe des actions pour accompagner la transition numérique de son territoire en réponse aux défis portés par la crise climatique, les inégalités sociales, l'accélération du poids du numérique dans la production des émissions de gaz à effet de serre (GES)... Elle porte un programme ambitieux de lutte contre l'exclusion numérique mais aussi de sobriété numérique. La semaine du numérique responsable est l'occasion de permettre à chacun de comprendre les opportunités du numérique mais également d'en mesurer les risques et impacts sociaux, environnementaux...



UN BAC DE COLLECTE DE VOS VIEUX TÉLÉPHONES PORTABLES EST À VOTRE DISPOSITION AU SEIN DE LA MAIRIE

Jusqu'au 30 juin 2023, donner une seconde vie à votre téléphone

La communauté d'agglomération du Sicoval et les communes de son territoire en partenariat avec Orange, mettent à disposition des bacs de collecte afin de recycler les mobiles dont vous ne vous servez plus.

Pour connaître tous les points de collecte près de chez vous : www.sicoval.fr ou flashez ce QR Code

CRÉER DES EMPLOIS
En France : pour 25 000 téléphones recyclés, 1 emploi est créé ou maintenu.
En Afrique : 5 ateliers et 27 emplois créés depuis 2010 pour collecter des déchets de mobiles et les renvoyer en France (pour les recycler)

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
Les mobiles non réutilisés sont recyclés et leurs métaux récupérés par un éco-organisme.

SOUTENIR EMMAÛS INTERNATIONAL
10 % des mobiles issus du recyclage sont reconditionnés et revendus au profit du réseau Emmaüs International.

RELEVEZ LE CHALLENGE DANS VOTRE COMMUNE !

La Mairie a mis en place depuis mi-mars dernier, des Ateliers numériques collectifs permettant aux participants d'être formés aux pratiques numériques et d'être autonomes au bout des 10 séances de formation, ainsi que des permanences individuelles. Ces accompagnements gratuits ont été suivis par des Goyranais, ainsi que par des habitants des communes voisines !

BIBLIOTHÈQUES DE 6 COMMUNES AVOISINANTES MISES EN RÉSEAU !

Suite à l'article précédent dans lequel nous vous annonçons que la bibliothèque de Goyrans rejoignait le réseau des bibliothèques/médiathèques Côteaux-Confluent, ce projet a bien avancé.

La convention a été signée par les six communes membres (Aureville, Espanès, Lacroix-Falgarde, Rebigue, Vieille Toulouse et Goyrans).

La formation du logiciel a été organisée et a eu lieu à la mairie de Goyrans.

Nous remercions vivement les bénévoles de Goyrans notamment Catherine et Layla qui s'investissent dans ce projet afin de permettre une évolution intéressante pour qu'un éventail d'œuvres plus larges soit proposé aux lectrices et lecteurs goyransais.





ÇA BOUGE FORT

Depuis quelques mois, des élus de la Municipalité en collaboration active avec une vingtaine de Goyranais travaillent sur deux thématiques fortes et complémentaires, à savoir le Lien Social et la Culture. En effet, nous souhaitons dynamiser ces deux aspects au sein de notre village, et comme vous avez pu le constater nous vous proposons mensuellement des spectacles, conférences, chorales, expositions... Un grand nombre d'entre vous ont profité de ces moments de partage et nous vous en remercions ! En effet, qu'il s'agisse d'activités ludiques, sportives ou artistiques, ces moments collectifs sont les premiers vecteurs d'un lien social. Ces groupes de travail restent ouverts. N'hésitez pas à nous rejoindre ! (corinne.lacoste31@gmail.com)

CONFÉRENCE « C'EST DANS MA NATURE » - DU 23/01/2023 AU 03/03/23

La Municipalité et la Réserve Naturelle Régionale ont organisé une exposition de photographies sur le thème « C'est dans ma nature », clôturée par une conférence animée par le photographe animalier Gérard LAURENT. Les enfants de l'école élémentaire et de nombreux Goyranais ont pu découvrir un panorama de la faune sauvage qui vit à côté de chez nous. Passionnant !!!



ATELIER COUTURE – LE 04/02/23

La Municipalité et le groupe de travail « Lien Social » ont lancé une première activité « atelier couture » en février dernier. Ce premier atelier avait pour thème l'aide à la confection des déguisements pour le carnaval des enfants organisé par les écoles. Merci à Chantal BOUIN pour son accompagnement pédagogique et pratique !!! – D'autres ateliers seront lancés au fil de l'eau...
N'hésitez pas à vous inscrire :
corinne.lacoste31@gmail.com

BOURSE AUX PLANTES – 19/03/23

Une belle brochette de Jardinières prêtent à accueillir les passionnés de jardinage ou des amateurs en herbes pour du troc ! Au programme : Rencontre de passionnés, échanges de boutures, de graines et de bons conseils...



MOUV SÉNIORS – 03/03/2023

La Mairie de Goyrans a souhaité mettre en place cette année cette activité physique qui s'adresse aux personnes de plus de 60 ans. Cette activité est menée par Damien (très apprécié par les participants), professeur d'activité physique adaptée, en partenariat avec l'association ASA. Parce qu'il est important de se remettre en mouvement, cette activité gratuite de 12 séances d'une durée de 1 heure, permet de travailler la coordination, le renforcement musculaire et la gestion de l'effort et de l'équilibre au travers de jeux de balles. A reconduire !!!





À GOYRANS !!!!

CHORALE « ON N'EST PAS COUCHÉ » – 25/03/2023

Sous la houlette de Coco GUIMBAUD, une cinquantaine de chanteurs amateurs font vivre la Chorale « On n'est pas couché » avec des créations originales et populaires. Un concert décapant et détonnant pour le plus grand plaisir des spectateurs venus très nombreux.



CONCERT CHORALE ELIXIR – 13/05/23

La municipalité a programmé le chœur ELIXIR pour un concert de musique classique avec un programme de musique et chant de la Renaissance espagnole. Ce concert s'est tenu samedi 13 mai à l'église de Goyrans. Il a enchanté plus de 90 spectateurs enthousiastes. Elixir est un ensemble vocal de quinze choristes amateurs. Trois instrumentistes professionnels les accompagnaient : percussions, guitare et luth, et violoncelle. De plus, nous avons eu l'honneur d'avoir la présence dans le public de madame Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie, venue à titre privé. A l'issue du concert, Madame Véronique HAITCE et Monsieur Denis VAILLANT ont pu lui présenter le projet « La Maison pour Tous » lors de la collation offerte par la municipalité en fin de spectacle.



CONFÉRENCE ANIMÉE PAR PIERRE LAIR – 14/04/2023

Goyranais depuis trente ans, Pierre LAIR, après nous avoir exposé il y a quelques années la vie de son trisaïeul, le capitaine Pierre Onésime FREMONT a choisi de nous raconter cette fois-ci, la vie de l'un de ses ancêtres les plus aventuriers Pierre FREMONT, né en 1758 sous le règne de Louis XV.

Cette présentation très didactique, largement illustrée et s'appuyant sur de très nombreux documents d'époque, a donné chair à un personnage attachant. Cette « petite histoire dans la grande » a rendu presque présents des événements survenus il y a 250 ans.



REPAS ANNUEL DE NOS AINÉS – 16/04/2023

Comme de coutume, la municipalité a donné à ses nombreux seniors l'occasion de partager des moments d'échanges et de convivialité, en se réunissant autour d'un bon repas ce dimanche 16 avril dernier. Nous avons choisi de leur offrir des spécialités marocaines, avec une animation musicale orchestrée par un couple de goyransais, Patrick et Brigitte BORDIGNON. Nous avons passé une très belle journée. Nous vous attendons encore plus nombreux l'année prochaine !



NOS APRÈS-MIDI RÉCRÉATIVES – À PARTIR DU 16/05/23

La Municipalité et le groupe de travail « Lien Social » (initié par la mairie et composé d'élus et d'administrés volontaires) proposent des « Après-Midi Récréatives » : Moments de rencontres et de partages par le biais de différentes activités ludiques (jeux de cartes, scrabbles, échecs, bridges, puzzles, dominos, jeux de dames...), d'activités manuelles (tricotage, broderie...) ou tout simplement discussions autour d'un goûter offert par la mairie.



Ces Ateliers d'échanges et partages sont ouverts à tous et sont gratuits. Ils ont lieu tous les 15 jours, les mardis pour le moment, de 14h30 à 17h.

Ils sont animés par des bénévoles et des élus. Pour vous inscrire : corinne.lacoste31@gmail.com



HORAIRES DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE POUR LES PARTICULIERS

Les horaires dévolus aux activités bruyantes des particuliers, notamment liées au jardinage et au bricolage, sont régis pour le département par Arrêté Préfectoral du 23 juillet 1996, qui est applicable toute l'année. Comme chaque année, ces horaires légaux vous sont rappelés ci-dessous :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h 14h30 à 19h30

Le samedi : 9h à 12h 15h à 19h

Les dimanche et jours fériés : 10h à 12h 16h à 18h



INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



POURQUOI IL NE FAUT RIEN BRÛLER DANS SON JARDIN

Tontes de pelouse, branchages, feuilles mortes, etc. Chaque Français génère environ 160 kg de déchets verts par an. Alors qu'il est interdit de les brûler dans le jardin, 9 % continuent à s'en débarrasser ainsi. Pourtant d'autres solutions existent. (28 septembre 2021- Agence de la transition écologique (ADEME)

BRÛLER DES DÉCHETS VERTS, ÇA POLLUE !

Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines. Cela s'ajoute à la pollution atmosphérique déjà importante. La toxicité des émissions est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

Bien évidemment, il ne faut pas négliger le risque incendie qui reste bien réel !!!

C'EST POURTANT INTERDIT PAR LA LOI

La loi N°2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circu-

laire) a modifier le code de l'environnement. Il est désormais interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets verts) à l'air libre et dans les incinérateurs. Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits en France (vente et utilisation) depuis février 2020. Et ils ne peuvent plus être mis gratuitement à disposition des jardiniers.

Pour en savoir plus, consultez le code de l'environnement.

QUE RISQUE-T-ON SI ON CALCINE DES DÉCHETS DANS SON JARDIN ?

En cas de non-respect de la circulaire, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

D'autres solutions existent pour se débarrasser de ses déchets verts

Vous pouvez faire un compost. Vous pouvez également apporter vos déchets verts en déchèterie.

Le Sicoval organise des collectes de déchets verts en porte-à-porte, sur rendez-vous

Les déchets verts sont à présenter sur la voie publique la veille du jour de collecte.

Les branchages doivent être présentés en fagot de 1,50 mètre maximum, attaché avec de la ficelle.

Les feuilles et la tonte de pelouse doivent être présentés dans des sacs (ou lessiveuse) de 50 litres maximum. Attention : le Big-bag n'est pas autorisé.

Le ramassage est payant : 34 € par collecte dans la limite de 5 m3 (tarif en vigueur)

Pour les personnes à mobilité réduite, une demande d'agrément doit être faite auprès du Sicoval avant toute prise de rendez-vous afin de bénéficier de la gratuité du service.

La collecte se fait sur rendez-vous au 05 62 24 02 02



DÉCHETS ENCOMBRANTS

Tous les renseignements concernant la collecte des encombrants sur demande auprès du Sicoval. Voir les renseignements sur le site internet de la Mairie ou du Sicoval.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Cette thématique est un véritable problème sur notre commune. Nous sommes tous témoins de vitesse excessive sur les routes communales et départementales.

Comme nous l'avons annoncé précédemment, un groupe de travail composé d'élus a démarré afin de préparer un plan d'actions déterminant différentes phases et à programmer dans le temps.

Après avoir identifié tous les endroits critiques nécessitant un aménagement, nous allons commencer par des actions à court terme comme du marquage au sol, de la signalisation, la création d'un quartier en lieudit, afin de pouvoir limiter la vitesse à 50 km/h au lieu des 80 km/h actuels et des moyens de ralentissement priorités et phasés dans le temps.

Des devis sont en cours de réalisation par les services du Conseil Départemental et par le Sicoval.

Le schéma ci-dessous vous permettra d'identifier les parties du village pour lesquelles il y a urgence à intervenir :



Le civisme et le respect des règles du code de la route avec l'application des limitations des vitesses sont les premières actions indispensables et gratuites pour la sécurité de tous

Au regard du code de la route plusieurs panneaux réglementent la priorité notamment sur des zones où il est nécessaire de réduire la vitesse.

Parmi ces panneaux, nous trouvons notamment :



Vous n'avez pas la priorité



Vous avez la priorité

En ce qui concerne Goyrans, les panneaux de signalisation actuels placés devant les chicanes du centre du village ne peuvent pas donner de priorité au regard du code de la route. En conséquence, une vigilance est demandée sur les deux chicanes et il est rappelé que la vitesse sur cette zone est limitée à 30 km/h. Une étude est en cours afin de travailler sur la signalisation dans le village existante et à venir.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ !! VOUS PARTEZ BIENTÔT EN VACANCES ?

Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolages ...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service

en ligne Service-public/FranceConnect ou vous rendre en commissariat de police ou en brigade de gendarmerie. L'utilisation du téléservice ne nécessite pas de justificatifs. Pensez également à avertir vos voisins de votre départ. Une vigilance de proximité peut être dissuasive pour les cambrioleurs.

Ne pas hésiter à appeler le 17 pour toutes suspicions d'intrusion ou tous besoins d'intervention



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- 16/11/2021 :
Maëlle GOBEAUT
- 29/11/2022 : Eva MOURA
- 05/12/2022 : Marin HARDY
- 25/02/2023 : Amir JENDOUBI
- 11/04/2023 : Harry CHESNOT
- 12/04/2023 :
Loup FAUDE HEDOUX
- 13/04/2023 : Charlie GEVRIN

Toutes nos félicitations aux parents et bienvenue à ces nouveaux bouts de chou.

PACS :

- 08/12/2022 : Anthony COLAS
et Rémi BLANC

Toutes nos félicitations aux jeunes pacsés.

MARIAGES :

- 10/12/2022 : Jessie COUSIN
et Sébastien FERRIERE
- 17/12/2022 :
Marie MENDRICO
et Marc BERTEMES

Toutes nos félicitations aux jeunes mariés.

DÉCÈS :

- 06/03/2023 : Eliane ANDRIEU
épouse HUGUENIN
- 05/04/2023 :
Bernard FAUCON
- 06/04/2023 :
Roger CABANIE
- 11/04/2023 :
Maurice SARRAZIN, décédé à
Bagnères de Luchon

Toutes nos sincères condoléances aux familles

UN NOUVEAU SUPPORT D'INFORMATION / PANNEAU-POCKET

Pour être au plus près de l'information, la mairie a adhéré à un nouveau support de communication : PANNEAUPOCKET

Mais pour qu'il soit efficace et qu'il permette de diffuser l'information le plus large possible, il est indispensable que chacun et chacune adhère à l'application.

Grace à l'application PanneauPocket, vous recevrez en temps réel les notifications des actualités, événements et des alertes concernant votre village : **c'est l'information qui va vers l'habitant !**

Alors n'hésitez pas à télécharger l'application PanneauPocket sur votre téléphone mise à la disposition de la population gratuitement. L'application peut se consulter sur les tablettes ou les ordinateurs.

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous aider à procéder à l'installation de l'application.

Pour votre information ce support tendra à remplacer très prochainement l'ACTU GOYRANS

OFFERT PAR LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store (Android), App Store (Apple) ou AppGallery (Huawei)





Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com





FRIENDSHIP FORCE TOULOUSE



friendship force
TOULOUSE



L'association Friendship Force Toulouse dont l'objectif est d'organiser des échanges culturels à visée internationale a repris depuis septembre son rythme de croisière. En accueillant chez l'habitant des personnes issues des 4 coins du monde, son ambition est avant tout de promouvoir les richesses historiques et gastronomiques de la région Occitanie, tout en donnant à ses propres membres l'opportunité de s'ouvrir, par le voyage, à de belles expériences immersives à l'étranger.

Récemment, c'est lors d'une soirée bowling que ses adhérents se sont retrouvés pour une confrontation amicale organisée par la commission loisirs. Fraîchement élue pour planifier des moments de convivialité, et susciter l'intérêt de nouveaux venus, la commission a pour vocation de concocter des sorties festives destinées à resserrer les liens dans la bonne humeur.

Pour rappel, cette année, le programme a permis, en septembre, d'accueillir une délégation d'une quinzaine d'américains (Friendship Force Shelby, Caroline du Nord aux USA). Puis en novembre, des amis de Friendship Force Norderstedt (près de Hambourg) ont également fait le déplacement.

Le calendrier étant assez riche, voici un aperçu des événements à venir :

- **Du 11 au 17 mai** : 14 ambassadeurs canadiens, du club Friendship Force Vancouver Island, sont venus pour un circuit touristique dont les étapes sont Toulouse, le Village Gaulois, le Site médiéval du Castela, le château de Bonrepos-Riquet, la Grotte de Niaux, le parc de la préhistoire de Tarascon, la ville d'Albi...
- **Du 6 au 12 juin** : 13 membres toulousains voleront vers Norderstedt. A leur tour, ils seront accueillis par les familles venues en visite en novembre.
- **Du 1^{er} au 6 septembre** : c'est un groupe de

japonais de Nagasaki qui viendra, en immersion, se délecter des merveilles que recèle notre région (un projet encore en construction).

- **Du 24 septembre au 5 octobre** : 10 à 13 membres toulousains seront reçus aux USA par le club Friendship Force Chicago, puis par le club de Milwaukee.

LE CLUB SOUHAITE S'AGRANDIR !

L'association, dont le siège est à Goyrans, est essentiellement ouverte à toute personne séduite par le concept, et désireuse d'accueillir à son domicile l'un des adhérents Friendship Force venus en délégation de l'étranger. Pour des raisons de facilités organisationnelles, cet appel s'adresse, essentiellement, aux personnes habitant le sud est toulousain.

Venez, en couple ou entre amis, découvrir une expérience humaine enrichissante que se partagent près de 300 clubs Friendship Force à travers le monde !

Pour toute information, contact mail :
ffi.toulouse@gmail.com).

Site web :
<http://friendship-force-toulouse.over-blog.com/>

N'hésitez pas et venez nous rejoindre, et parlez-en à vos amis !

Michel GALLET
(Secrétaire Friendship Force Toulouse)





FOYER RURAL DE GOYRANS

La nouvelle saison a débuté le 10 septembre 2022, date du Forum des Associations.
Pour 2022/2023 notre objectif était de proposer de nouvelles disciplines dès le mois de septembre.

CES ACTIVITÉS POUR ADULTES ONT DÉMARRÉ AVEC SUCCÈS :

- le Tai Chi Chouan avec 13 inscrits
- la Sophrologie avec 5 inscrits
- le Sylver XIII (exercices d'équilibre et de mémoire) avec 11 inscrits.
- l'Œnologie avec 28 inscrits. Cette activité est mensuelle à la différence des autres qui sont hebdomadaires.

Pour les enfants, le Dessin connaît aussi un franc succès avec 7 enfants qui découvrent cette nouvelle activité.

Nous avons enregistré les inscriptions pendant les mois de septembre octobre puis quelques-unes tout au long de l'année. Nous terminons

l'année avec environ 130 adhérents.

Nous remercions tous les intervenants pour leur engagement et leur bienveillance.

L'ensemble des activités devrait être reconduit la prochaine rentrée à savoir :

Pour les adultes

- la Poterie
- le Renforcement musculaire
- la Gym douce
- le Yoga
- le Sylver XIII
- le Tai Chi Chouan

- le Pilate
- l'Œnologie
- la Sophrologie

Pour les enfants

- le Roller
- la Guitare
- le Dessin

A NOTER UNE ÉVOLUTION DANS LE DOMAINE DES TARIFS

Plusieurs adhérents pratiquent plusieurs activités. Nous l'avons pris en compte et nous avons souhaité faciliter l'accès aux différentes disciplines. Nous avons instauré un tarif dégressif en fonction du nombre d'activités pratiquées par un adhérent. Pour cela nous avons constitué 2 groupes d'activités, le premier correspondant au package Gym et le deuxième correspondant au « bien-être » ou « développement personnel » incluant le Yoga, la Sophrologie et le Tai Chi Chouan.

DES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS ONT ÉTÉ RÉALISÉS.

- > Tout d'abord l'AG qui s'est déroulée le 12 décembre. On ne peut que regretter la très faible présence des adhérents à cette réunion.
- > La participation du Foyer Rural à l'arbre de Noël des écoles.
- > La présentation des vœux du Foyer Rural qui faisait partie de nos projets de rencontre. Le 21 janvier nous nous sommes réunis à la salle des fêtes pour souhaiter une bonne année au plus grand nombre.

A cette occasion nous avons mis à l'honneur Mme et Mr BESSOU qui depuis plusieurs années s'impliquent au sein du Foyer Rural. Depuis 30 ans Monique BESSOU anime bénévolement l'activité poterie. Elle partage sa passion, son savoir et transmet le plaisir de créer.

C'est grâce à Michel BESSOU qui a agencé de ses propres mains l'atelier poterie que nous pouvons 4h par semaine nous y exprimer à volonté. Il affine chaque jour un peu plus notre confort en installant par exemple des supports ou en dépannant un four qui connaît quelques faiblesses.

Au nom du Foyer Rural nous leur avons offert un cadeau de remerciements.

- > Le 13 mai de 14h à 16h s'est déroulée une séance découverte d'initiation à la danse et aux percussions africaines.
- > Le Foyer Rural a exprimé toute sa sympathie et son soutien à Jocelyne Cabanié ainsi qu'à ses enfants lors du décès de Roger son mari et leur père.

Jocelyne a créé le Foyer Rural de Goyrans en septembre 1992 et en a été la présidente de nombreuses années. Elle a ainsi contribué à maintenir le lien social qui nous est si cher.

PROJETS À VENIR

- > la Fête du Bénévolat est reportée au 1^{er} octobre 2023 : mettre à l'honneur les bénévoles dans le cadre de la journée mondiale du bénévolat,
- > Une soirée ou un après-midi animation avec jeux de sociétés

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles idées. Nous sommes à votre écoute pour recueillir vos propositions. N'hésitez pas à nous contacter par mail : frgoyrans@gmail.com

Nous vous donnons RDV au prochain forum des associations le 9 septembre 2023.

La Présidente - Christine ESPART



LE COMITÉ DES FÊTES



Bonjour à tous les Goyranais !

Suite à l'assemblée générale du 15 Mars 2023 le nouveau bureau du comité des fêtes est composé de :

- Mathieu MOURA, élu en qualité de Président,
- Jessica BIASOTTO, élue en qualité de Vice-Présidente,
- Baptiste GEVRIN, élu en qualité de Trésorier,
- Nicolas DUSSAN, élu en qualité de Trésorier adjoint,
- Frédérique DOLBEAU, élue en qualité de Secrétaire.
- Olivier PERROTIN, élu en qualité de Secrétaire adjoint.

Si vous aussi vous souhaitez rejoindre le comité des fêtes, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse email : comitedesfetes.goyrans@gmail.com

Le comité des fêtes est heureux de vous confirmer que la buvette des mardis de l'été commencera à partir du 20 juin et la fête du village se déroulera du 23 au 25 juin 2023.

Avec des repas le vendredi, samedi et dimanche soir... Fête foraine, BANDAS... et pleins d'autres festivités sont prévues ! Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

*Amicalement,
Le bureau du comité des fêtes*



ENVIRONNEMENT

LA FRESQUE DU CLIMAT

La Fresque du Climat permet à chacun de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques.

Catherine et Jean-Christophe REMIGY, habitants de Goyrans, ont proposé aux élus cet atelier ludique et ils nous ont accompagné durant une demi-journée sur cette sensibilisation collective aux changements climatiques.

Durant cet atelier, nous avons pu identifier et relier les liens de cause à effets et intégrer les enjeux clima-

tiques dans leur globalité et les transposer à notre échelle communale et quotidienne. Un plan d'actions et d'améliorations à court et long terme a été établi pour une mise en place au sein de notre commune. Nous envisageons également de proposer cet atelier à l'ensemble de nos administrés sur cette année 2023.

Un GRAND merci à Catherine et Jean-Christophe pour leur accompagnement pédagogique !!





PARTENAIRES DE LA RÉSERVE RÉGIONALE NATURELLE

Mercredi 15 mars, les associations Nature en Occitanie (NEO), gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne Ariège, ont convié les partenaires privilégiés afin de les mettre à l'honneur.

Le Château Bertier, future Maison de la réserve naturelle, a ouvert ses portes aux représentants des associations, des institutions, des mairies, des collectivités, des communautés d'agglomérations qui œuvrent au quotidien aux côtés de l'équipe gestionnaire de NEO.

Jean-Louis COLL, Président de Confluences Garonne-Ariège et Maire de Pinsaguel, et Christophe PASQUIER, Administrateur de NEO ont remis à chaque représentant des structures partenaires une plaque, symbole de leur engagement et de leur soutien dans la cour du château.

La cérémonie s'est prolongée sur un temps convivial propice aux échanges et aux nouveaux projets de partenariats !

Ainsi sont remerciés l'ensemble des partenaires présents et tous les autres partenaires qui accompagnent pour la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire de la Réserve naturelle.

A cet effet, des plaques de remerciement remises à une trentaine de partenaires de la RNR dont la Mairie de Goyrans





HOMMAGE À MAURICE SARRAZIN

C'est avec un profond chagrin que j'ai appris la terrible nouvelle de la disparition du grand Monsieur Maurice SARRAZIN. Quand bien même il avait disparu de la scène depuis de nombreuses années, il occupait encore mes pensées et restait souvent une référence, ma référence, dans les conversations avec mes amis et connaissances férus de théâtre. C'est bien lui qui m'a transmis la passion de la scène alors que je n'étais qu'une jeune écolière. Lors de la toute première représentation à laquelle mes parents m'amènèrent pour assister à l'Avare de Molière, c'est un Harpagon grandiose qui m'a littéralement subjuguée. Assise tout près de la scène, face à lui, j'ai bu ses paroles et compté ses larmes d'un père désespéré car spolié de sa cassette. Plus tard, j'ai moi-même fait du théâtre tout en n'ayant pas la prétention de me mesurer à son talent. J'avais découvert un grand comédien et la troupe du Grenier de Toulouse qui m'émerveille encore, tant ils restent fidèles au jeu d'acteur de Maurice Sarrazin. Nous étions également résidents de Goyrans, le village qui m'a vu grandir et c'est avec le plus grand plaisir que nous écoutions ses lectures mémorables à l'église. Si je n'ai jamais osé lui témoigner mon admiration, je le fais aujourd'hui pour honorer sa mémoire. S'il a su toucher l'enfant que j'étais et l'adulte que je suis devenue, je ne suis évidemment pas la seule mais sais appartenir à une foule d'admirateurs endeuillés. Toutes mes pensées vont à sa famille, ses amis et ses spectateurs fidèles.

Anne MOLINIER, épouse LAGARDE



Au Sorano, Maurice SARRAZIN remet l'habit d'Harpagon – DDP/octobre 2000



En juin 2001, Maurice SARRAZIN nous avait fait l'honneur de parrainer notre spectacle de théâtre annuel à la salle des fêtes de Goyrans, que nous préparions toute l'année avec des animatrices bénévoles Jocelyne CABANIE, Martine JUNCA et Christiane BONE, épaulées par la suite par un professeur de théâtre. Un grand moment de partage et d'émotions pour

nos petits acteurs en herbe !!! Dans sa grande gentillesse et pédagogie aussi, Monsieur SARRAZIN nous avait ouvert l'année suivante les portes du théâtre Sorano pour une représentation de nos petits Goyranais. Un grand merci à ce Grand Monsieur.

Corinne LACOSTE



INFOS PRATIQUES

LA MAIRIE DE GOYRANS VOUS ACCUEILLE :

Les lundis : 9h à 12h et de 14h à 18h

Les mardis : 15h à 19h

Les mercredis : 9h à 12h (hors vacances scolaires)

Les jeudis : 14h à 18h

Les vendredis : 14h à 17h

Téléphone : 05 61 76 35 64

Mail : mairie@goyrans.fr

RDV possible avec Madame le Maire les lundis, le samedi matin ou les soirs de la semaine après 18h.

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

URGENCES SMS : 114 

EUROPE : 112

ALLÔDOCTEUR : 39 66

RESOGARDE : 32 37

**URGENCE EAU SICOVAL (WEEK-ENDS
ET JOURS FÉRIÉS)** : 05 62 24 76 91

VIOLENCES CONJUGALES : 39 19



TOUS À VOS AGENDAS !

3 et 4 juin 2023 de 10h à 18h :

Exposition des Artistes de Goyrans – Salle des Fêtes

20 juin 2023 : Démarrage des mardis de l'été organisés par le Comité des Fêtes

23, 24 et 25 juin 2023 : Fête du Village organisée par le Comité des Fêtes

09 septembre 2023 : Forum des associations

10 septembre 2023 : Festival Itin'errances à Clermont-Le-Fort

16 septembre 2023 : Spectacle clowns pour adulte à Goyrans

17 septembre 2023 : Vide Grenier/Vide ta Chambre – Salle des Fêtes Goyrans



ENQUÊTE À DESTINATION DES HABITANTS DE GOYRANS



La municipalité avec le groupe de travail lien social initié par la mairie et composé d'élus et d'administrés, souhaitent par le biais du questionnaire joint à ce LPG, répondre au plus près à vos attentes et à vos besoins, en matière de qualité de vie et des services associés au sein de notre village.

Ce questionnaire se veut ouvert et est destiné à toute la famille (enfants, adultes, seniors).

Merci de prendre un petit quart d'heure de votre temps pour y répondre en famille et le déposer à la mairie au plus tard le 19 juin 23. Vous pourrez également retrouver ce questionnaire sur notre site

internet : <https://www.goyrans.fr/> à la rubrique : Mon quotidien - Lien Social/Solidarité. L'objectif est de pouvoir lancer des premières actions sur le dernier trimestre de cette année.

Vos avis et vos souhaits sont précieux pour nous !

Ils nous aideront à mieux vous connaître et à mettre en place des actions qui vous correspondent.